

**-PROCÈS-VERBAL-
du CONSEIL DE FACULTÉ
du 12 mai 2025
sous la présidence du Doyen Anne Fauchon**

Étaient présents : M. Paul Chauvin ; Mme Anne Étienney (*visio*) ; Mme Anne Fauchon ; M. Pierre Lefébure (*visio*) ; Mme Judith Maillard ; M. Antoine Pécoud ; Mme Isabelle Potier ; M. Gabriel Rupert ; M. Michel Séjean ; Mme Despina Sinou ; Mme Laura Tedeschi.

Étaient représentés : M. Guilhem Julia (par A. Étienney) ; Anne-Cécile Martin (par A. Fauchon) ; M. Franck Laffaille (par A. Pécoud) ; M. Jacques Maury de Saint Victor (par A. Pécoud) ; Mme Marine They (par A. Fauchon).

Invités permanents : Mme Lidwine Versaveaud ; M. Vincent Orif (*visio*).

Excusés : M. Philippe Chauviré ; Mme Valérie Depadt ; M. François-Xavier Fort.

Madame le Doyen ouvre la séance à 12 h 04.

Règlements-MCC des formations pour 2025-26

Comme chaque année le Conseil se prononce sur les règlement et modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations proposées par la Faculté pour 2025-26.

Exceptionnellement, parce qu'entrera en vigueur, à la rentrée, la nouvelle offre de formations, la CFVU a demandé à ce que le vote intervienne au mois de mai, d'où ce conseil exceptionnel plénier se tenant en hybride et dont l'ordre du jour contient un seul point.

Pas de modification notable : pas de modification pour les licences et les M1 Droit ; légères modifications dans certains M2, principalement pour tenir compte de la mise en place des stages obligatoires (Cf tableau récapitulatif annexé au PV).

Par ailleurs, est proposée procédure visant à régler le cas des étudiants redoublant et dont la conservation de notes ou la prise en considération de notes est impactée par les changements de maquettes induites par cette nouvelle offre de formations :

Principe fondamental : une UE acquise et un semestre acquis le demeurent (peu importe, en particulier, que certaines matières aient disparu dans la nouvelle offre).

I- Les étudiants qui passent dans l'année supérieure peuvent avoir validé certaines matières au cours de l'année précédente, qui figurent désormais dans la maquette de l'année supérieure (ex. RGO, qui figurait en L3 Droit, figure dorénavant en M1) :

- si ces matières ont été validées, la note est conservée ;
- si ces matières n'ont pas été validées, elles doivent être repassées.

II- Les étudiants autorisés à redoubler en 2025-26 peuvent avoir validé certaines matières qui ne figurent plus dans les nouvelles maquettes de la formation.

Ces étudiants peuvent demander une attestation pour les matières validées les années antérieures, mais ils doivent se conformer aux nouvelles maquettes et passer, en 2025-26, les épreuves des matières qui y figurent.

Il est, en effet, impossible juridiquement de valider une matière grâce à la note obtenue dans une autre matière.

Néanmoins, si l'intitulé de l'enseignement, le nombre d'heures et le type d'épreuve (oral/écrit) sont similaires, la note peut être conservée.

III- Les étudiants autorisés à redoubler en 2025-26 peuvent ne pas avoir validé certaines matières qui figurent à un autre semestre des dites maquettes.

Une matière, non validée dans une UE acquise, ou un semestre acquis, et qui figure à un autre semestre dans la nouvelle maquette, devra être repassée.

IV- Les étudiants qui n'entrent pas dans les cas évoqués plus haut mais qui pensent pouvoir prétendre à la conservation de notes doivent expliquer leur situation clairement dans un document écrit déposé auprès de leur secrétariat pédagogique.

📄 | www.univ-spn.fr

📍 | Nos Campus Villetaneuse - Bobigny - S' Denis - Argenteuil - La Plaine-Saint-Denis

Compte tenu du nombre important de formations concernées, les textes sont regroupés dans un lien transmis à la CFVU et seront publiés sur le site de DSPS dès leur approbation par celle-ci.

Le Conseil se prononce sur les Règlements et MCCC qui lui sont proposés.

Vote favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h44



UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

 
CAMPUS CONDORCET | A^SPC
PARIS-AUBERVILLIERS | Alliance Sorbonne
Paris Cité

@univ_spn / Université Sorbonne Paris Nord



VOTE DES MCCC 2025-2030

Libellé de la formation	Commentaires
Licences Droit - Science politique - AES	RAS
Master 1 Droit & Droit Notarial	RAS
Master 1 APSFI	Corrections grammaticales et légères modifications de l'Article 12 sur la consultation des copies et des fiches de liaison
Master 2 Droit Contentieux des droits et libertés fondamentaux	Quelques modifications l'article 5 : Examens et notes
Master 2 Science Politique Politiques publiques et territoires s/p. Carrières politiques et publiques	Modifs: Conditions d'accès / mémoire/soutenance /stage /L'UE1 est affectée du coefficient 4
Master 2 Droit des activités numériques	RAS
Master 2 Contentieux	Mémoire en plus du rapport de stage / stage obligatoire
Master 2 Droit Des Affaires approfondi	Stage obligatoire
Master 2 Droit immobilier	RAS
Master 2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises	Stage obligatoire
Master 2 Droit public général (recherche et carrières publiques)	Stage obligatoire
Master 2 Droit Fiscal Européen et International	Stage obligatoire
Master 2 Études Stratégiques	RAS
Master 2 Coopération internationale et ONG	Référence au Covid enlevé
Master 2 Politiques commerciales avec les pays émergents	Possibilité de réaliser un mémoire de recherche en plus offerte aux étudiants qui le souhaitent.
Master 2 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise	Stage obligatoire / rapport de stage support électronique
Master 2 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise Formation apprentissage	Rapport de stage support électronique
Master 2 Droit notarial	RAS
Capacité en Droit	RAS
Collège de droit	RAS
DU DGD	RAS
DIU Ohada	RAS